

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/05/2025

Référence
20250504

Objet de la délibération
Approbation règlement d'utilisation et tarifs restaurant scolaire 2025-2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	10

Date de la convocation
14/05/2025

Date d'affichage
20/05/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 20/05/2025

Et

Publication ou notification du :
20/05/2025

L'an 2025 et le 19 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de PRINCE Lucien, Maire

Présents : M. PRINCE Lucien, Maire, Mmes : AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, COTTEREAU Nadège, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM : DOUCHET Mickaël, LIAIGRE Sylvain

Excusé : M. PERCHOT Noël donne pouvoir à Mme PROUTEAU Sabrina

Absents : Mmes : BOUCHEREAU Manuela et LACAN Sylvaine, MM : GIRARD Guy, PALLADE Gaëtan et RECOQUE Raphaël

A été nommée secrétaire : Mme BARRÉ Catherine

Objet de la délibération : Approbation règlement d'utilisation et tarifs restaurant scolaire 2025-2026

Le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de règlement intérieur du restaurant scolaire, ainsi que les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026.

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Tarifs 2025 - 2026		
Quotient Familial	0 à 1000	1001 à 1200	>1201
Tarifs enfants	1,00 €	4,30 €	4,55 €
Tarif occasionnel	4,95 €		
Tarif adultes	5,55 €		
Tarif repas non réservé	6,10 €		

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de règlement intérieur du restaurant scolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur du restaurant scolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur du restaurant scolaire et tous les documents liés à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 085-218502680-20250519-20250504-DE



ADOpte les tarifs de la restauration pour l'année scolaire 2025-2026 tels que présentés ci-dessus.

Le présent règlement entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2025-2026 et sera téléchargeable sur le site internet de la commune pour l'inscription annuelle, ainsi qu'à l'accueil de la mairie et à l'accueil du centre périscolaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2025
Le Maire
Lucien PRINCE